

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIERE Alain, maire.

Convocation du 15 mars 2024

Présents : Mr LAPARLIERE Alain, Mme FRUCHARD Marylène, Mr TABUTEAU Michel, Mme BLONDEAU Gabrielle, Mr BOUTIN Yannick, Mme SAINT-MARTIN Delphine, Mme CAUSSE Jacqueline, Mr FRATY Frédéric

Absents : Mme DROUILLARD Peggy, Mme ZAIDI Houria, Mme PRIAT Vanessa (excusée), Mr LABAYE Anthony (excusé) Mr SARNAC Jérôme (excusé).

Procuration : Procuration de Mme PRIAT Vanessa à Mme BLONDEAU Gabrielle
Procuration de Mr LABAYE Anthony à Mr LAPARLIERE Alain
Procuration de Mr SARNAC Jérôme à Mme CAUSSE Jacqueline

Secrétaire de séance : Mme SAINT-MARTIN Delphine qui a accepté cette fonction.

Ouverture de séance : (20h35)

Approbation du compte-rendu de la séance du 07 Mars 2024 par le Conseil Municipal.

1) Entreprises retenues concernant la construction de l'atelier municipal

Mr le Maire présente les différentes entreprises retenues concernant la construction de l'atelier municipal.

CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MONTANTS
Lot n°1 : Démolition	FAURE JOSSELYN	13 675,00 €
Lot n°2 : VRD	SCOTPA	199 814,40 €
Lot n°3 : Gros Œuvre	EGCB 17	106 160, 45 €
Lot n°4 : Charpente ossature bois bardage bois	MATHIEU LACOMBE	159 093,54 €
Lot n°5 : Charpente bardage métallique	MATHIEU LACOMBE	71 943, 68 €
Lot n°6 : Menuiserie extérieur alu	BIRON ALU	24 840,00 €
Lot n°7 : Menuiserie intérieur bois	CBMEC	8 217,52 €
Lot n°8 : Plâtrerie	A.Y. GOURAUD SAS	20 762,32 €
Lot n°9 : Electricité Chauffage	SARL FRADON ET FILS	21 587,02 €
Lot n°10 : CVC Plomberie sanitaire	SARL BOYER	9 656,70 €
Lot n°11 : Peinture rvs faïence	MARRAUD SAS	15 294, 98€
Lot n°12 : Serrurerie	GASCOGNE	62748,00 €
	TOTAL :	713 793,61 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents.

2) Modification des statuts du SIVOS Bédenac Chepniers Polignac

Mr le Maire fait état d'une demande de modification des statuts du SIVOS Bédenac Chepniers Polignac par la Préfecture de Charente-Maritime. Chaque commune concernée doit les approuver. Après lecture des nouveaux statuts, le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité des présents.

Clôture de séance : (21h20)

Affiché le 27 mars 2024

Alain LAPARLIÈRE
Maire de Bédenac

